



DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

Commission Départementale des Arbitres

NOTE AUX ARBITRES

AOÛT 2023

Cher-e-s collègue,

La période estivale touche (déjà !) à sa fin, et les premières désignations concernant la Coupe de France sont parues ce mercredi >>> **consultez vos désignations !**

Merci également de lire avec attention cette note, comportant plusieurs informations de début de saison.

1. RAPPEL DES DATES

- de la réunion de rentrée des arbitres : **LE VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023, de 18h45 à 22h00, au PHAJ / ex FJT de Frotey lès Vesoul** (programme à parvenir)
- du stage annuel des arbitres pour la saison : **LE DIMANCHE 21 JANVIER 2024, sur la journée entière** (8h30 / 16h30) lieu à définir
- Rappel : le questionnaire-contrôle des connaissances sera effectué lors du stage hivernal et plus lors de la réunion de rentrée (PV CDA plénière du 05/07/2023)

2. MODALITÉS DE TRANSMISSION DES INDISPONIBILITÉS

Merci de ne pas utiliser le module indisponibilités de la base FOOT qui n'est pas la voie à utiliser, mais d'utiliser une transmission par mail (ou courrier postal) au secrétariat du District + copie au secrétaire de la CDA. Les indisponibilités saisies sur la base FOOT ne sont pas connues et donc pas prises en compte.

secretariat@haute-saone.fff.fr et philippe.prudhon1@bbox.fr

Adresse postale le cas échéant :
District de Football de la Haute-Saône
5, rue Louis Paquet BP 50325 70006 VESOUL Cedex

Les désignateurs peuvent être mis en copie (malik.kalaa@gmail.com – jfchat2@wanadoo.fr), mais l'information de l'indisponibilité ne sera pas prise en compte si lui/eux seul(s) est/sont en copie.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA CAISSE DE PÉRÉQUATION POUR LES FRAIS D'ARBITRAGE

La caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage est mise en œuvre à compter de cette saison 23/24 sur les compétitions seniors D1/D2/D3 et D4 le cas échéant, et U18, U15 D1 et U15 D2, D3 le cas échéant.

Vous n'aurez plus de feuille de frais à compléter lors de vos matches.

- Ceux-ci seront calculés automatiquement à partir de la saisie de votre désignation faite sur FOOT.
- Pensez pour celles-ceux qui ne l'ont pas encore fait à adresser un RIB comportant les références IBAN complètes, au secrétariat du District. Pensez aussi, si vous changez de compte bancaire, de banque ou souhaitez être réglé sur un autre compte, à prévenir le secrétariat du District !

- Les paiements se feront de manière automatisée et de façon mensuelle (ce point sera développé lors de la réunion de rentrée).
- Pensez aussi, si vous déménagez ou changez d'adresse (même temporairement) à en informer le secrétariat du District, votre kilométrage pourra être impacté.
- Pas de modification vis-à-vis du règlement des indemnités des touches en R2/R3 vis-à-vis des services de la Ligue BFC.

4. MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU SAISON 23/24

Ce point fera l'objet d'un atelier par la section technique de la CDA, lors de la réunion de rentrée du vendredi 8 septembre

5. RAPPORT DISCIPLINAIRE SAISON 23/24

Joint à cette présente note. Sans modifications par rapport à la saison dernière.

Ce modèle est à utiliser à l'exclusion de tout autre, et est à envoyer au secrétariat du District + copie au secrétaire de la CDA, dans les 48 heures suivant les faits survenus.

RAPPEL : obligatoire dans le cas d'exclusions de joueurs, de faits disciplinaires ou sportifs graves, de voies de fait sur officiels, de matches interrompus ou arrêtés.

RAPPEL également : la présence de l'arbitre concerné est obligatoire aux convocations des commissions de discipline et/ou d'appel. Si vous ne pouvez pas être disponible et serez excusé-e, vous devez le faire par écrit et apporter aux commissions tous les éléments que vous auriez pu donner si vous aviez été physiquement présent-e.

6. RAPPEL DES MODALITÉS DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS SI FAITS GRAVES SURVENUS SUR UNE RENCONTRE

Vous devrez obligatoirement en informer :

Le Président du District, par mail (philippe.prudhon1@bbox.fr) et/ou téléphone 06.61.75.66.82

Le Président de la CDA (debbiche.nouredine@gmail.com) et/ou téléphone 07 82 70 85 45

et possiblement :

Les désignateurs de la CDA (malik.kalaa@gmail.com) et/ou téléphone

06.38.19.39.42 (ifchat2@wanadoo.fr) et/ou téléphone 06.30.93.05.45

Le responsable des Jeunes Arbitres (laurent.emi@lbf-foot.fr) et/ou téléphone 07.82.34.68.40)

le représentant élu des arbitres (trifigny@orange.fr) et/ou téléphone 06.74.47.14.04

De nombreuses autres consignes et modalités vous seront transmises lors de la réunion de rentrée, mais merci d'appliquer avec rigueur dès à présent celles de la présente note.

Il en va de la réussite administrative et du suivi positif d'un groupe de 100 personnes !

Avec nos souhaits de bonne reprise sportive, et nos amicales salutations.

Le Président de la CDA
Nourédine DEBBICHE

P/O Le secrétaire de la CDA

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-SAONE

✉ 5 RUE LOUIS PAQUET – BP 50235 – 70006 VESOUL CEDEX

☎ 03.84.76.30.18 – 📧 secretariat@haute-saone.fff.fr